

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

Étaient présents : MM. BUGGIN Philippe Maire Mme ROGER Annie CAHIER Jean-Pierre COYCO Sylvie Adjoint.
MM. SAFFORES Manuella DECHANDOL Gilles VERRET Lydie GRYNFELTT Philippe MASSON
Hervé SALLETTE Doris PAUTARD Vincent THOMAS Sébastien.

Absents excusés : Mme LANGE Corinne (Pouvoir à Mr THOMAS Sébastien).
Mr SAMOUILLAN Gilles.
Mr CARBALLO Julio.

Secrétaire de Séance : Mme SAFFORES Manuella.

Lecture est faite par Mme COYCO Sylvie du dernier procès-verbal qu'ont signé et approuvé tous les membres présents.

DEVIS TOITURE ECOLE

Deux devis présentés :

SARL PALLIER	670.80 € TTC
LA GOUTTIERE MEDOCAINE	3 780.00 € TTC

Pour l'instant, le toit a été réparé par les employés communaux en attendant un temps plus clément.
Les travaux peuvent être subventionnés par le Département.

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ

Réalisation de plateaux ralentisseurs au Bourg et à Artiguillon.
Mr le Maire a rencontré Mr PRADIER et Mr SALVANET du Conseil Départemental afin de savoir si le projet était réalisable.
Une subvention de 40 % est attendue.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

CDC MÉDOC CŒUR DE PRESQU'ILE **PROPOSITION DE MODIFICATION DE STATUTS**

Adoption de la modification des statuts par le conseil municipal avant le 31 décembre 2017.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

CDC MÉDOC CŒUR DE PRESQU'ILE **APPROBATION DU RAPPORT N°1 DE LA CLECT**

Approbation du rapport n°1 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES BASSINS VERSANTS POINTE MÉDOC
MODIFICATION DES STATUTS

Mr THOMAS Sébastien fait un compte rendu sur les statuts. Il précise que le nombre de représentants sera plus équitable et donc une égalité de réalisations de travaux. Intégration de la commune de Listrac.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

PRIX DU REPAS CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

Le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année 2017/2018 sera :

- * 2.40 € pour les enfants habitant la commune
- * 2.40 € pour les enfants n'habitant pas la commune
- * 4.00 € pour les instituteurs
- * 2.40 € pour les stagiaires

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

TARIFS DE LOCATION DES SALLES À PARTIR DU 1ER JANVIER 2018

PETITES SALLES

Location commune	110, 00 Euros
Location hors commune	150, 00 Euros
Location à la journée en semaine hors week-end : commune et hors commune	55, 00 Euros

SALLE POLYVALENTE

Caution	250, 00 Euros
Location commune et employés communaux (du vendredi 11h00 au lundi 11h00)	280, 00 Euros
Location hors commune (du vendredi 11h00 au lundi 11h00)	550, 00 Euros
Location commune (du samedi matin au lundi si la salle est prise le vendredi uniquement)	200, 00 Euros
Location hors commune (du samedi matin au lundi si la salle est prise le vendredi uniquement)	350, 00 Euros
Location à la journée commune (1 jour du lundi au vendredi)	150, 00 Euros
Location à la journée hors commune (1 jour du lundi au vendredi)	250, 00 Euros
Location du lave-vaisselle	50, 00 Euros

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Trois fois gratuit par an

CAUTION

250, 00 Euros

Manifestation supplémentaire suivant la location : tarif commune à appliquer

Documents demandés :

Copie de la carte d'identité

Attestation de l'assurance responsabilité civile au nom du loueur

Nature de la manifestation

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

GÎTES RURAUX : TARIFS DES LOCATIONS POUR LA SAISON 2018

	C 022	C 023	C 024	C 025
TRÈS HAUTE SAISON	405.00 €	435.00 €	487.00 €	487.00 €
HAUTE SAISON	392.00 €	423.00 €	472.00 €	472.00 €
MOYENNE SAISON	246.00 €	266.00 €	290.00 €	290.00 €
HORS SAISON	227.00 €	227.00 €	266.00 €	266.00 €
WEEK-END 1 NUIT	86.00 €	86.00 €	101.00 €	101.00 €
WEEK-END 2 NUITS	174.00 €	174.00 €	205.00 €	205.00 €
WEEK-END 3 NUITS	205.00 €	205.00 €	243.00 €	243.00 €

Caution : 200.00 €

Forfait ménage : 50.00 € pour le C022/C023

70.00 € pour le C024/C025

Location des draps : 9.00 € (grand drap) 5.00 € (petit drap)

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Présentation de la proposition de Suez concernant l'entretien de bouches et poteaux incendie (17 bouches pour la commune).

8 bornes incendie ne sont pas conformes (bas débit, bouchons manquants, peinture à refaire...)

Mutualisation avec les autres communes.

Cette prestation ne sera plus assurée par le SDIS.

Sébastien THOMAS fait remarquer que le réseau enterré doit être revu : qui est responsable ? la municipalité ou le SIAEPA ?

PISTES DFCI

Quand on fait des travaux sur les pistes. Qui est responsable des dégâts. Les chasseurs ont abîmés les pistes. Qui doit réparer ?

Revoir le planning pour faire des travaux sur les pistes

Sébastien THOMAS propose des travaux d'isolement du chantier pour stabiliser les sous passages (un endroit pour ne pas changer l'utilisation des pistes).

A Hourtin, cela a bien fonctionné.

Sébastien THOMAS va se renseigner auprès de la DFCI de ARSAC.

Une carte serait délivrée et si les personnes n'ont pas celle-ci, nous procéderons à la verbalisation.

Le domaine Saint Jean ne respecte pas l'environnement. Malgré les appels téléphoniques, rien ne change. Des transformateurs ont été abîmés. Les pistes ne sont plus praticables en vélo.

Sylvie COYCO fait le compte rendu de la réunion sur le rythme scolaire de 4 jours par semaine. A cet effet, un vote aura lieu avant le 01/03/2018.

Les temps d'activités périscolaires s'arrêtent. La compétence périscolaire en discussion.

Le repas des employés aura lieu le 22 décembre 2017 au restaurant le Saint Germ.

La séance est levée à 19h02.